



Vie privée et familial carte de sejours 10 ans

Par **rayan40**, le **02/02/2014** à **21:31**

je suis marocain marié avec une marocaine aussi, j'ai rentré en France via le regroupement familial, j'ai eu ma carte de résident de 10 ans depuis 2011, maintenant on a séparé ça fait un an en fait c'est ma cousine beaucoup de fois elle m'a demandé de sortir, je sors et je reviens je sors et je reviens après j'en ai mar, elle est trop dure elle me menace qu'elle va me retirer ma carte de séjour elle m'a beaucoup exploité au niveau de l'argent. maintenant elle a commencé la procédure de divorce elle m'appelle elle me menace qu'elle va retirer ma carte de séjour de 10 ans, j'ai perdu dois-je accepter ce divorce sachant que nous sommes mariés au Maroc c'est le consulat de Maroc en France qui s'occupe de ça, aidez-moi si vous plaît

Par **rayan40**, le **02/02/2014** à **21:53**

Y a-t-il quelqu'un si vous plaît qui a une conseil

Par **sahar**, le **03/02/2014** à **15:05**

Bonjour, j'espère que mon témoignage pourra vous aider, mon mari a vécu la même situation avec sa première épouse, il l'a épousée en 2004, en 2007 elle a demandé le divorce puis elle a déposé une plainte contre lui comme quoi il a abusé de sa confiance en évoquant tout motif ce qui a fait qu'il a perdu son titre de séjour de 10 ans, là on s'est marié en 2009 et depuis il n'a plus droit au titre de séjour, une grande menace pour notre petite famille

Par **rayan40**, le **03/02/2014** à **21:19**

Merci pour ta réponse .mon cas c est pas moi qui as demande le divorce je sui oblige d accepter et en plus nous sommes tout les deux des ressortissants étranger on a pas de nationalité française